



1^{ère} COMPAGNIE DE TIR A L'ARC DE DOMBASLE

Vous invite à son

Concours en salle (3 Départs) – 2 x 18m
Challenge Anthony MARIN

Les samedi 20 novembre et dimanche 21 novembre 2021

Au COSEC route de Blainville

(itinéraire fléché – sortie autoroute ZI des sables).

SIÈGE SOCIAL :

TIR A L'ARC

Salle des Sports
Rue du 14 Septembre
54110 DOMBASLE
arc.dombasle@gmail.com



Programme

Inspection du matériel pendant les tirs	Série A Samedi Après-midi	Série B Samedi Soir	Série C Dimanche Après-midi
Ouverture du greffe	13h00	19h00	12h30
Appel des archers	13h45	20h00	13h30
Volées d'essai (2)	14h00	20h15	13h45
Début des tirs	14h15	20h30	14h00

Dans la mesure du possible, il serait souhaitable :

- que les compagnies les plus proches optent pour les séries A et B afin que les plus éloignées soient présentes aux résultats,
- que les poussins optent pour la série A, (autres séries suivants les places disponibles)

Inscriptions : Places limitées réponse avant le 12 novembre 2021

Inscriptions prises en compte dans l'ordre d'arrivée et selon les places disponibles dans les séries.

Priorité aux inscriptions accompagnées du règlement : 8 € pour les poussins, benjamins, minimes
10 € pour les autres catégories d'archer

Blasons :

	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Seniors 1 – 2 - 3
Classiques	Unique de 80	Unique de 60		au choix trispot vertical ou blason unique de 40 Choix irrévocable à préciser à l'inscription (à défaut de choix : Trispot)		
Arcs poulies				Trispot de 40		
Arcs nus			Unique de 60	Unique de 40		

Résultats :

Remise des récompenses le dimanche vers 17h30.

Individuel par catégories

Challenge Anthony MARIN

1 équipe/club, 4 tireurs avec au minimum 1 jeune(B, M, C) 1 femme et au maximum 1 Co
Buvette et mini restauration sur place.

Présentation de la licence 2022 selon les modalités en vigueur et préconisées par la FFTA,
Chaussures de sport et tenue blanche ou de club OBLIGATOIRE.

Merci d'avance !

Disposition du concours liées à la crise sanitaire :

Pass sanitaire obligatoire (un contrôle sera effectué à l'entrée de la salle) pour archers et accompagnants et application du protocole de la FFTA

- Aucune inscriptions ne sera prise en compte après la date de clôture et mettre à disposition un numéro de téléphone portable pour permettre de prévenir les archers en cas de non-disponibilité sur un départ. Ceux qui ne pourront pas changer de départ pourront annuler leur inscription. En cas d'annulation, les chèques de règlement seront détruits et les espèces restituées,
- Merci de respecter les horaires d'accès au greffe,
- Archers et accompagnateurs devront posséder un masque et du gel hydroalcoolique,
- Le port du masque est préconisé pour toutes les personnes présentes.
- Les personnes présentes devront en toutes circonstances respecter la distanciation sociale (distance d'un mètre entre elles) et les gestes barrières. Toutefois, sur le pas de tir, la distance entre deux archers d'une même cible sera réduite à quatre-vingts centimètres pour leur permettre de tirer simultanément et de rendre possible un rythme AB/CD (quatre archers par cible)
- Veuillez préciser la latéralité des archers, (droitier ou gaucher) pour permettre de limiter au maximum les vis-à-vis sur le pas de tir.
- Si une semaine avant le concours le nombre d'archers inscrits est insuffisant pour maintenir les trois départs, l'organisateur se réserve le droit d'en supprimer 1 ou 2, ou même d'annuler le concours. Les archers inscrits seront avisés par e-mail. Ceux qui ne pourront pas changer de départ pourront annuler leur inscription. En cas d'annulation, les chèques de règlement seront détruits et les espèces restituées,
- Concernant la restauration le public doit être assis et être 6 personnes maxi par table
- Si les autorités préfectorales et/ou municipales ne nous autorisent pas à organiser le concours, suite à des décisions sanitaires, les archers inscrits seront avisés par e-mail,

BULLETIN D'INSCRIPTION

A adresser à : Mme COURTE Paulette
43, rue du champs de ville
54 360 DAMELEVIÈRES
Tél : 06-83-97-98-98
arc.dombasle@gmail.com

Aucune inscription ne sera prise au greffe le jour du concours.

Réponse avant le 12 novembre 2021 (date de clôture des inscriptions)

Règlement avec les inscriptions à l'ordre de la :
1ère Compagnie de tir à l'arc de DOMBASLE

Compagnie :

Responsable : Nom - Prénom :

☎ :

e-mail :

Nom Prénom	N° de Téléphone	E-mail	N° licence	Catégorie/ Arc	Blason*	Série	Mise

* préciser T pour trispots et 40 pour blason unique